



L'Union Nationale des Familles de Féminicide (UNFF), est une association dont le bureau est exclusivement constitué de membres de familles de victimes de féminicides conjugaux.

(Association Loi 1901 à but non lucratif. J.O du 5 Octobre 2019)

Elle a été initiée par le collectif "**Féminicides par compagnon ou ex**" (FPCE) qui effectue leur recensement depuis 2016. Largement relayé par les médias, il publie au jour le jour sur Facebook le chiffre des féminicides conjugaux en France et donne des éléments de compréhension du phénomène.

Dans le désert institutionnel qui entoure les féminicides, l'**UNFF** apporte une réponse concrète aux attentes des familles.

Nos Missions :

- Accueil, écoute et soutien des familles et proches de victimes
- Accompagnement psycho-social et juridique des familles et proches de victimes
- Sensibilisation des médias au traitement des féminicides conjugaux
- Recensement des féminicides conjugaux en France en temps réel via FPCE
- Dialogue avec les institutions pour porter les revendications des familles
- Prévention des violences conjugales

Nous, familles et proches de victimes de féminicide, voulons dire STOP et le clamer haut et fort : ces meurtres, ces assassinats auraient pu être évités.

Nous demandons au gouvernement des mesures concrètes et rapides :

- Inscription du terme "féminicide" au code pénal, en tant que crime machiste et systémique : ces femmes sont tuées parce qu'elles sont des femmes par des hommes qui pensent avoir un droit de vie ou de mort sur elles.
- Formation des professionnels médico-sociaux et judiciaires, mise en place de sanctions pour les membres des forces de l'ordre manquant à leur devoir en ne prenant pas en compte la parole des femmes qui leur signalent des violences dans leur couple.
- Création de foyers destinés aux hommes violents, où ils pourraient suivre des thérapies, possiblement à leurs frais.
- Surveillance sous bracelet électronique obligatoire des hommes faisant l'objet d'une mesure d'éloignement (ordonnance de protection des victimes).
- Suspension de l'autorité parentale pour les conjoints violents, déchéance pour les meurtriers : "un homme violent n'est pas un bon père" a dit le 1er ministre lors de l'ouverture du Grenelle.

Nous contacter : contact@unff.fr